

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving Public Works and Government Services Canada/Réception des soumissions Travaux publics et Services gouvernementaux Canada Cabot Place, Phase II, 2nd Floor

Box 4600 St. John's, NF A1C 5T2

Bid Fax: (709) 772-4603

SOLICITATION AMENDMENT MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

PWGSC / TPSGC - Nfld. Region Cabot Place, Phase II, 2nd Floor Box 4600 St. John's, NF A1C 5T2

Solicitation No N° de l'invitation		Amendment No N° modif.			
F6096-160003/A		001			
Client Reference No N° de référence du client		Date			
F6096-160003		2016-08-26			
rence de SEAG					
File No N° de dossier CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME					
OLZ-6-39091 (009)					
l 'invitation nrer	nd fi	n	Time Zone		
at - à 02:00 PM			Fuseau horaire		
at a			Newfoundland Daylight		
on - le 2016-09-12			Saving Time NDT		
F.O.B F.A.B.					
Plant-Usine: Destination: V Other-Autre:					
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:			Buyer Id - Id de l'acheteur		
Lacey, Rhonda			:009		
Telephone No N° de téléphone			FAX No N° de FAX		
(709) 772-8057 ()			(709) 772-4603		
, and Construction: et construction:					
	rence du client rence de SEAG CCC No./N° CCC - FMS L'invitation pres toutes questions à:	rence du client Date 2016 rence de SEAG CCC No./N° CCC - FMS No./N L'invitation prend fi Other-Autre: toutes questions à: FAX I (709)	rence du client Date 2016-08 rence de SEAG CCC No./N° CCC - FMS No./N° V L'invitation prend fin Other-Autre: toutes questions à: FAX No. (709) 7° and Construction:		

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée

Vendor/Firm Name and Address	•
Raison sociale et adresse du fournisseur/d	e l'entrepreneur
Talankana Na No da tálánkana	
Telephone No N° de téléphone	
Facsimile No N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign	on behalf of Vendor/Firm
(type or print)	
Nom et titre de la personne autorisée à sign	ner au nom du fournisseur/
de l'entrepreneur (taper ou écrire en caract	ères d'imprimerie)
Signature	Date

Delivery Offered - Livraison proposée



Solicitation No. - N° de l'invitation F6096-160003 Client Ref. No. - N° de réf. du client F6093-160003 Amd. No. - N° de la modif. 001 File No. - N° du dossier OLZ-6-39091 Buyer ID - Id de l'acheteur OLZ009 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

MODIFICATION N° 001

LA MODIFICATION QUI SUIT APPORTÉE AUX DOCUMENTS DE SOUMISSION ENTRE EN VIGUEUR DES MAINTENANT. L'ADDENDA FERA PARTIE DES DOCUMENTS DE CONTRAT.

DEMANDE DE PROPOSITION

EFFACER:

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom: Rhonda Lacey

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Direction générale des approvisionnements The John Cabot Building, 10 Barter's Hill P.O. Box 4600, St. John's, NL A1C 5T2

Téléphone : 709-772-3746 Télécopieur : 709-772-4603

Courriel: rhonda.lacey@pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

REMPLACER PAR:

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom : Rhonda Lacey

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Direction générale des approvisionnements The John Cabot Building, 10 Barter's Hill P.O. Box 4600, St. John's, NL A1C 5T2

Téléphone : 709-772-8057 Télécopieur : 709-772-4603

Courriel: rhonda.manning@tpsgc-pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.